



**Convention Collective Nationale de LA POISSONNERIE DE DÉTAIL, DEMI-GROS ET GROS (IDCC 1504)
Garanties PRÉVOYANCE**

DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES EN CAS DE DÉCÈS

La désignation bénéficiaire type du contrat souscrit par votre entreprise est adaptée à la plupart des situations. Néanmoins, nous vous invitons à vérifier au préalable qu'elle correspond bien à votre situation, plus particulièrement si vous êtes pacsé, si vous vivez en concubinage ou si vous changez de situation familiale.

Les prestations dues en cas de décès, sont attribuées conformément à la **désignation contractuelle** prévue au contrat et reprise dans la notice d'information :

- à mon conjoint(e) survivant ou à mon partenaire lié(e) par un Pacte Civil de Solidarité,
- à défaut, par parts égales à mes enfants, dont la filiation est légalement établie ou les enfants recueillis, nés ou à naître, vivants ou représentés,
- à défaut, par parts égales à mes petits-enfants,
- à défaut, par parts égales à mes père et mère ou à mes grands-parents survivants,
- à défaut, à mes héritiers en proportion de leurs parts héréditaires et indépendamment de toute renonciation à la succession.

A retenir : pour être Bénéficiaire du capital décès, votre concubin doit faire l'objet d'une Désignation Expresse.

Si la désignation contractuelle ne vous convient pas, vous avez la possibilité de faire une **désignation expresse de bénéficiaire(s)**. Dans ce cas, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet et envoyer un exemplaire original à l'APGIS. Cet imprimé est disponible par simple demande auprès de votre service du personnel ou auprès du gestionnaire du contrat.

Ne seront prises en compte que les désignations réalisées dans le cadre du présent Contrat. Toute désignation faite antérieurement auprès d'autres assureurs est de ce fait caduque.

Toute désignation ou changement de bénéficiaire non porté à la connaissance de l'Institution lui est inopposable.

Pour information, en cas d'absence de choix de votre part, l'Institution prendra en compte la désignation contractuelle par défaut, pour le paiement des prestations.

VOS DÉCLARATIONS ET OBLIGATIONS

- Je certifie exactes et sincères toutes les informations mentionnées au présent bulletin individuel d'affiliation et j'ai bien noté que toute réticence ou fausse déclaration entraîne des sanctions. Je m'engage à signaler toute modification.
- Je déclare avoir reçu un exemplaire de la notice d'information du contrat collectif prévoyance à adhésion obligatoire.

Fait à,
Le/...../.....

Signature de l'assuré
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

APGIS collecte et traite vos données à caractère personnel, en qualité de responsable de traitement. Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'adhésion et pourront être transmises à ses éventuels réassureurs, prestataires, délégataires de gestion et partenaires. Les données sont collectées dans le cadre de la gestion de vos garanties, d'opérations de prospection commerciale, d'actions de recherche et de développement, d'actions sociales et/ou de prévention, de l'élaboration de statistiques et études actuarielles ainsi que pour l'exécution des dispositions légales, réglementaires tel que la lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Vous disposez d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Ces données seront conservées durant toute la vie des garanties et ensuite, jusqu'à expiration des délais de prescription et de conservation imposés par la réglementation. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant en vous adressant : dpo@apgis.com ou à APGIS – cellule Protection des données personnelles – 12 rue Massue - 94684 Vincennes Cedex.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) concernant la protection de vos données personnelles, à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – 3 place de Fontenoy 75007 Paris.



Contrat assuré et géré par : **APGIS** Institution de Prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le N° 930, régie par les articles L.931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale. SIREN n°304-217-904. **Siège social : 12, rue Massue - 94684 Vincennes cedex**

Garantie rente éducation assurée par : **Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance (O.C.I.R.P.)** Union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale. **Siège social : 17, rue de Marignan - 75008 PARIS**